

bout à l'autre du Canada. Si les usines s'installent où l'eau est la plus propre, je serai satisfait; leurs frais seront moins élevés si elles s'établissent dans ces régions. Mais cela ne devrait pas nous empêcher de chercher à maintenir la qualité de l'eau à un certain niveau.

Il faut absolument établir ces normes avant que les industries ou les municipalités ne déversent leurs déchets dans les cours d'eau. Tous les témoins entendus au comité sur la question voulaient que le gouvernement établisse certains critères, même si certains groupes ont évité de se compromettre quand il s'est agi d'appuyer le principe de l'établissement de normes pour diverses catégories d'eau. C'est là précisément la difficulté. La qualité de l'eau n'est pas la même partout. Le coût des mesures anti-pollution variera. Nous le reconnaissons, mais, à notre avis, il faut établir des critères avant de permettre certaines installations et le déversement d'effluents dans une région donnée. La qualité de l'eau doit rester la même.

Le ministre peut avoir persuadé l'industrie que l'équipement anti-pollution est plus économique dans certaines régions que dans d'autres. Tant mieux. Mais si l'industrie déverse des déchets dans des eaux qui de ce fait tombent au-dessous de la norme minimale établie, alors, selon mon amendement, elle aura commis une infraction punissable aux termes de l'article 22, article que le ministre lui-même a élaboré.

J'ai parcouru les procès-verbaux de toutes les audiences qui ont eu lieu. Le témoignage des représentants de nombreux groupes confirme mon point de vue. On a demandé au représentant de la Fédération canadienne de la faune, M. Passmore, s'il voyait une raison qui empêcherait le ministère, dans le cadre du bill, d'établir un code relatif à la qualité des eaux. Le témoin a répondu en ces termes:

Non, monsieur. D'autre part, nous croyons qu'il est important d'avoir des normes uniformes à travers le Canada.

Le ministre des Pêches et des Forêts (M. Davis) veut qu'on établisse des normes et sa norme est très simple: Que le poisson puisse vivre. C'est aussi l'attitude prise par *Pollution Probe*, groupe que j'estime sérieux. Le secrétaire parlementaire (M. Orange) le croyait, manifestement, car, à l'époque, il déclarait que le groupe avait des idées stimulantes et qu'il voulait entendre ses observations. Voici ce que le représentant du groupe, M. Ralph Brinkhurst, professeur d'écologie à l'Université de Toronto, a répondu à ce sujet à une question que lui posait le député de Kooten-

ay-Ouest (M. Harding), comme en font foi les procès-verbaux à la page 14:13:

J'estime que des normes doivent être établies pour prévenir ce genre de problème...

Le genre de problème auquel il a fait allusion était la possibilité que des industries cherchent des «îlots de pollution» dans certaines régions géographiques. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) a parlé de normes lorsqu'il a été question de mesure législative touchant l'air pur. La ville de Montréal, par exemple, parle de normes différentes sous ce rapport. C'est inévitable parce qu'elle doit penser son programme en fonction de situations différentes. Nous voulons des normes différentes parce que nous reconnaissons qu'il y a diverses catégories d'eau.

Un comité de la Chambre a recommandé le 30 mai 1969—appuyé par le secrétaire parlementaire qui, soit dit en passant, a dit le contraire tout récemment—que le gouvernement devrait approuver un code de normes pour le nettoyage de toutes les eaux canadiennes. Donc, un comité de la Chambre a recommandé cette idée comme l'ont fait de nombreux autres groupes. Et pourtant, le comité saisi de l'étude de ce projet de loi l'a rejetée. J'espère que les députés sont un peu plus sages que les membres de ce comité et qu'ils jugeront utile d'appuyer l'amendement que je propose.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je pourrais dire ce que j'ai l'intention de dire aussi bien sur la motion n° 7 que sur la motion n° 14, qui ont toutes deux pour objet l'établissement de normes de qualité des eaux pour toutes les catégories d'eau du Canada. Ici, de ce côté, nous estimons que c'est l'un des aspects essentiels de tout projet de loi tendant à empêcher la pollution de nos eaux. Et pourtant, il ne figure pas dans ce bill. Ceux d'entre nous qui ont eu assez de chance pour faire partie du comité et visiter l'Institut Bedford d'océanographie ont été profondément impressionnés par les vastes travaux méticuleux et ardues qui y sont effectués.

• (8.20 p.m.)

Je pense que les Canadiens s'imaginent que cette loi sur les ressources en eau du Canada vise à fournir à notre pays de l'eau d'une qualité qui ne devra pas être inférieure aux normes actuelles, et que, dans le cas de l'eau dont la qualité a été ainsi altérée, ce bill a pour objet d'en prévoir l'épuration et de lui redonner peu à peu une qualité de beaucoup supérieure. Je crois que c'est cela que les gens attendent de ce bill. Toutefois, je crains, d'a-